

La NEWSLETTER du CLUB-ECEF
Engagement Citoyen, Fraternel
Trois exigences :
Citoyenneté, Caractère laïque, Fraternité
Numéro 22 - Mars 2025



A voir dans ce Numéro 22

LES CHEMINS DU CLUB-ECEF

ASSEMBLEE GENERALE EXERCICE 2024
Rapport Moral et Activités

LES INSTANCES ETATIQUES

HAUT COMMISSARIAT A L'ENFANCE
Versus les propositions d'actions du CLUB-ECEF

LES CHEMINS DU CLUB-ECEF

ASSEMBLEE GENERALE 25 MARS 2025
Rapport Moral et Activités 2024 - Perspectives 2025
ELEMENTS SIGNIFICATIFS

1 – Préambule

Dans le cadre de notre mission de contribuer à une meilleure intégration de chacun dans la Nation par une meilleure reconnaissance réciproque entre chacun et la Nation nous avons proposé des actions touchant la citoyenneté, la famille et l'éducation.

Pour leur mise en œuvre, nous avons et avons toujours deux voies :

- Rencontrer des organismes potentiellement pionniers pour leur mise en œuvre. Nous avons ciblé les préfetures et les mairies,
- Rencontrer des décideurs capables de proposer des projets de lois, des réglementations, des circulaires, etc. Nous avons ciblé les cabinets ministériels et des organismes rattachés.

De notre point de vue, l'atteinte d'objectifs sur ces deux voies était et est toujours un impératif pour aboutir à des mises en œuvre pérennes.

Nous avons eu quelques résultats avant 2024. Citons 2 exemples :

Pour le premier objectif, la Préfecture des Hauts de Seine n'invite plus les bénéficiaires aux cérémonies d'accueil dans la citoyenneté française (Naturalisation) mais les convoque avec suivi, selon notre proposition, et ce pour limiter l'absentéisme à ces cérémonies.

Pour le second objectif, l'Observatoire de la Laïcité a émis dès 2020, à partir de nos propositions, un avis gouvernemental sur l'instauration de nouveaux rites civils ou républicains :

- « *L'obligation faite aux municipalités de célébrer pour les citoyens qui en font la demande le parrainage civil ou républicain* »
- « *L'obligation faite aux municipalités de proposer aux couples ne s'étant pas mariés, à l'occasion de la naissance de leur premier enfant, d'organiser une « cérémonie de remise du livret de famille* »

2024 une année avec deux semestres différents.

Le premier avec le Gouvernement Attal à partir du 9 janvier et le 9 juin la dissolution de la chambre des députés suivie d'une élection législative qui n'a pas donné, hors consensus, une majorité de vote à cette assemblée.

Un premier semestre qui nous a permis d'agir sur les deux voies avec des contacts développés avec plusieurs cabinets ministériels dont celui de la Ministre chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles : dernière réunion le 27 juin.

Le second, après la dissolution, avec le gouvernement Barnier le 5 septembre puis le gouvernement Bayrou le 13 décembre, un turnover ne nous permettant pas d'avoir des contacts durables dans les cabinets ministériels, nécessaires à l'atteinte du second objectif.

Nous avons, en conséquence, décidé d'orienter notre effort essentiellement vers les mairies (y compris agglomérations et associations de maires) et vers des associations potentiellement partenaires en proposant en priorité nos actions concernant la famille et la parentalité.

Une autre priorité s'est imposée de par la forte présence dans les actualités politiques de l'immigration, c'est notre plaidoyer pour la reconnaissance immédiate des nouveaux français par acquisition comme français par toutes les instances étatiques et territoriales.

Des nouveaux documents sur nos propositions d'action

Outre nos documents existants : flyer, livret de présentation et document d'instruction concernant : Création de la famille parentale et parrainage civil (voir avis gouvernement ci-dessus) ; Citoyenneté-Mode d'emploi et Cérémonie républicaine de rentrée scolaire, nous avons décidé d'y ajouter deux articles référents support d'une communication plus accrocheuse et durable :

- Un qui rassemble nos propositions concernant la famille et la parentalité, d'une part les familles de parents français, d'autre part les familles de parents étrangers avec une attention particulière pour leurs enfants nés en France et devenus français par acquisition.

- Un qui présente la situation actuelle marquée par le fait qu'un nouveau français par acquisition dans les statistiques de la population de la France, par la DGEF (Direction Générale des Etrangers en France) est immédiatement classé dans la catégorie « français », alors que pour l'INSEE il est classé dans la catégorie « immigrés » et ce jusqu'à sa mort et de plus en deuxième niveau il reste mentionné comme « immigré ayant acquis la nationalité française ».

2 – Quelques mots concernant l'article Famille et parentalité – Parentalité : des solutions existent

Voir texte Newsletter 21 (novembre 2024)

Ou voir site CLUB-ECEF : <https://club-ecef.org/famille-et-parentalite-des-solutions-existent/>

3 – Quelques mots concernant l'article Reconnaissance immédiate des nouveaux français par acquisition comme français

Voir texte Newsletter 21 (novembre 2024)

Ou voir site CLUB-ECEF : <https://club-ecef.org/reconnaissance-immEDIATE-comme-francais-des-nouveaux-francais-par-acquisition/>

4 - Contacts 2024– Avancées - Attendues ou espérées - Thème de la famille et de la parentalité

Rappelons tout d'abord que la charge de mise en œuvre de nos propositions d'actions revient à des instances étatiques ou/et territoriales et donc que le CLUB-ECEF n'est pas, en tant qu'association, en capacité de faire des mises en œuvre.

Notre objectif premier est de convaincre des acteurs potentiels et éventuellement de les conseiller voire accompagner dans la mise en œuvre de ces propositions.

Pour le premier semestre, étant donné ce que fut le deuxième semestre pour les instances gouvernementales, nous ne citons que le Cabinet de la Ministre Déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles, laquelle avait réinstallé début avril la commission « Pour nos enfants et nos adolescents : soutenir la parentalité » avec pour calendrier un rapport à remettre au Gouvernement en décembre 2024. Lors de la réunion le 27 juin précitée nous avons reçu recommandation de prendre contact avec les Co-Présidents de cette commission.

Pour l'année dont le deuxième semestre, poursuite et nouveaux contacts vers des mairies et des associations de maires, des associations d'élus et des associations de familles plus... :

- Association des Maires de la Manche (AMM) Avec un article publié dans leur revue « Renforcer les rites républicains avec deux cérémonies autour de la famille ».

- Association Maires des Villes & Banlieues de France Avec un article publié dans leur revue « Cérémonie Famille parentale ».

- Communauté de Communes Evreux Porte de Normandie : Une intervention à venir lors d'une prochaine conférence des Maires ;

- Association des Elus de France (AEF) : un long article publié dans leur revue « La Promesse républicaine » N° 4 intitulé « Soutenir la parentalité : Des solutions existent avec 3 sous-titres : Rites et cérémonies, ciment essentiel pour faire société – Parentalité pour les enfants nés de parents français – Parentalité pour les enfants nés en France de parents étrangers résidents en France.

Une demande d'un autre article proposé pour publication dans leur revue « Reconnaissance immédiate des nouveaux français par acquisition comme Français ».

- Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) et Union Départementale des Associations Familiales des Hauts de Seine (UDAF92) avec la recommandation du Cabinet de la Ministre Déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles.

Activités et Contacts Premier trimestre et Perspectives 2025

1 - Contexte

Une continuité avec le deuxième semestre 2024.

Dans cette continuité, à souligner l'importance du Thème Famille et Parentalité : Sur décision du Président de la République de fin décembre 2024 de créer un Haut-Commissariat à l'Enfance et de déclarer « *La protection des plus jeunes est au cœur de mon engagement et le restera pour les 30 prochains mois* » le Gouvernement a institué le 10 février 2025 un Haut-Commissariat à l'Enfance dont les missions comprennent « le soutien à la parentalité ». La Haute Commissaire a été nommée le 5 mars, il s'agit de l'ancienne Ministre Déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles (voir ci-dessus). Contact a été pris depuis suite à l'orientation reçue de la Directrice adjointe du cabinet chargée des Solidarités, des Familles et de l'Enfance, de la Ministre du travail, des solidarités et des familles (voir ci-après).

Ceci confirme la priorité choisie en 2024 par le CLUB-ECEF.

Dans cette continuité, toujours le constat d'une forte présence des questions liées à l'immigration.

2 A – Exploiter les contacts existants, (voir ci-dessus)

2 B – Initier de nouveaux contacts en fonction de l'actualité et convaincre nos interlocuteurs de quelques mises en œuvre de nos propositions d'actions.

Ont ainsi été initiés :

Vers la représentation nationale :

- Olivia Grégoire, Députée dont Fanta Béréty (qui avait posé en 2024 une question écrite au gouvernement concernant des cérémonies spécifiques en préfectures pour les enfants nés en France de parents étrangers naturalisés français) était la suppléante quand elle était ministre. Contactée : attente réponse en vue d'une éventuelle rencontre.

Vers les associations de Maires :

- Association des Maires d'Île de France (AMIF). Contact pris avec la présidence et la Direction Générale de l'association pour une rencontre afin, dans le thème famille et parentalité, outre de présenter nos propositions (voir premier article référent) de les informer des positions des 4 préfectures d'Île de France que nous avons rencontrées, chacune nous ayant précisé qu'elle n'invitait pas les mineurs nés en France de parents étrangers, naturalisés par déclaration anticipée, aux cérémonies d'accueil dans la citoyenneté (naturalisation) qu'elle organisait, et qu'elle ne voyait pas de contre-indication à ce que les mairies mettent en œuvre des cérémonies spécifiques pour ces mineurs naturalisés français.

Vers les Instances gouvernementales :

- Agnès Basso-Fattori, Directrice adjointe du cabinet chargée des Solidarités, des Familles et de l'Enfance, au Cabinet de Catherine Vautrin, Ministre du travail, des solidarités et des familles : Réponse reçue nous invitant à prendre contact avec la Haute Commissaire à l'Enfance (voir ci-dessus).

- Concernant le débat sur le droit du sol, le Premier Ministre, s'est prononcé pour vouloir se pencher sur une question plus large à savoir « *Qu'est-ce qu'être Français ?* » Aussi nous avons contacté le Cabinet du Premier Ministre, contact initié avec le Conseiller Intérieur, Chef de Pôle Intérieur, et le Conseiller Affaires intérieures et Immigration : retour le jour même nous signifiant un intérêt pour nos propositions et demandant des documents complémentaires. Attendu : une rencontre en avril.

- Recherche de relations au Cabinet de la Ministre de l'Education Nationale, en vue de reprendre les contacts bien engagés à l'époque du Cabinet du Ministre Pap Ndiaye concernant notre proposition de mise en œuvre, dans les collèges d'une cérémonie républicaine de rentrée scolaire.

3 - Laisser une trace

Depuis 2019, nous avons commenté et distribué nombre de nos documents, que ce soit notre ouvrage « République et Religions : Des valeurs communes pour une fraternité partagée » ou les documents de présentation et d'instruction de nos propositions d'actions à des membres du gouvernement, des parlementaires, des préfets, des maires, des associations, etc.

Nous retrouvons parfois, dans leurs déclarations, dans leurs écrits... des formulations proches voire identiques de celles contenues dans nos documents. Cela nous conforte dans le bien fondé de nos travaux.

Pour dernier exemple, citons la reprise de l'avis de l'Observatoire de la Laïcité sur les nouveaux rites (voir le préambule) dans le Journal La Croix du 27 février article « *Comment les Français réinvestissent les rites* » (page 22 et 23).

Aussi, il nous apparaît nécessaire face, aux probables poursuites de changements tels que ceux de 2024 pendant encore quelques années, de formuler dans un ouvrage un bilan de nos propositions destiné aux décideurs et acteurs dans les champs de la citoyenneté, de la famille et de la parentalité, sans oublier celui de l'éducation qui n'était pas la priorité de l'exercice 2024, en leur laissant toute liberté de prélever et mettre en œuvre ce qui les intéresserait.

CONCLUSIONS

Nous avons choisi, non pas des actions dans l'immédiateté mais dans le temps long de façon à ce que, mises en œuvre, elles aient un impact pérenne sur notre société par ce qu'elles sont : des actes de prévention plutôt que des actes de correction. Il ne s'agissait pas d'une préférence mais d'un ajout essentiel aux actes de corrections, l'ensemble constituant un projet dans la durée et non plus au coup par coup.

Malheureusement, après nous être heurté au COVID 19, nous avons dû faire face à une instabilité politique qui n'est pas encore derrière nous et qui ne permet pas d'atteindre notre objectif dans un proche avenir, d'autant plus que cette instabilité conduit nos interlocuteurs à traiter plus l'immédiat (les corrections) que le long terme (les préventions).

* * *

Vous, lecteurs de la Newsletter du CLUB-ECEF, contribuez, aidez le Bureau et les membres du Comité d'orientation dans ce choix :

- par le courrier des Lecteurs courrierdeslecteurs@club-ecef.org
- en adhérant au CLUB-ECEF

INSTANCES ETATIQUES



Haut-Commissariat à l'Enfance

Les propositions d'actions du CLUB-ECEF

Parentalité : Son actualité persistante

Après les émeutes de début été 2003, dans nombre d'exégèses ou bilans, il fut souligné des défauts de parentalité, et mentionné des propositions de mesures correctrices.

Le 6 mars 2024 les services du Premier Ministre ont annoncé **qu'une mission gouvernementale était confiée à deux parlementaires sur les familles monoparentales afin d'identifier des pistes pour améliorer les dispositifs d'aides destinés à ce public**. Un des thèmes en est « *la préservation de la coparentalité* »

Le 9 avril 2024 la ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles, a **réinstallé la commission « Pour nos enfants et nos adolescents : soutenir la parentalité »** en vue de répondre à la préoccupation partagée de **mieux accompagner les parents dans l'exercice de leur rôle**. L'objectif était alors un rapport pour fin décembre 2024.

Après un deuxième semestre 2024 marqué par une forte instabilité des instances gouvernementales. Cette préoccupation pour la Famille et la Parentalité persiste au plus haut niveau de l'Etat.

Sur décision du Président de la République de fin décembre 2024 il est décidé de créer un Haut-Commissariat à l'Enfance et déclaré « **La protection des plus jeunes est au cœur de mon engagement et le restera pour les 30 prochains mois** »

Le Gouvernement a institué le 10 février 2025 un Haut-Commissariat à l'Enfance par le décret du premier Ministre, sur le rapport de la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles.

Article 1

Il est institué, auprès du ministre chargé de l'enfance, un haut-commissaire à l'enfance.

Le haut-commissaire est nommé par décret en conseil des ministres, sur proposition du ministre chargé de l'enfance.

Il assure ses missions en lien avec le ministre de l'éducation nationale et le ministre de la justice.

Article 2

Le haut-commissaire à l'enfance apporte son concours à la définition, la coordination, la promotion, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques conduites en matière d'enfance, **en particulier en matière de protection de l'enfance, de santé de l'enfant, de soutien à la parentalité**, d'adoption, de petite enfance et d'accueil du jeune enfant. Il contribue également à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques conduites à l'égard des professionnels de l'enfance

Le 5 mars, l'ancienne Ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles (citée ci-dessus) a été nommée Haute Commissaire à l'Enfance.

Mars 2025, suite aux émeutes de début d'été 2023 est en cours de discussion la **proposition de loi** (Gabriel Attal) **pour renforcer la justice des mineurs. Ce texte étend également le régime de responsabilité civile des parents** pour les dommages causés par leurs enfants mineurs,

Il s'agit toujours de la parentalité, mais traitée en termes de durcissement de la justice suite aux conséquences des manquements des parents à leurs devoirs de parentalité.

Le CLUB-ECEF dans ses propositions n'est pas, tout en la considérant nécessaire, sur cette ligne de traitement juridique des conséquences d'un manquement mais sur celle d'actions préventives pour limiter sur le long terme ces manquements.

Il l'est d'autant plus quand **ces manquements ont une partie de leur origine dans les fonctionnements des instances étatiques**

Ses propositions sont donc les suivantes :

Parentalité : pour les enfants nés de parents français

Durant les 50 dernières années, le nombre des mariages a diminué de plus de moitié et le nombre de PACS et unions libres a augmenté avec pour conséquence qu'aujourd'hui plus d'un enfant sur deux naît hors mariage. De plus l'augmentation des séparations par divorces, ruptures de PACS, d'unions libres... fait qu'un enfant sur deux naissant aujourd'hui verra, pendant qu'il est mineur, ses parents se séparer.

Le parrainage civil existe mais sans disposition légale ou réglementaire.

Face à ce constat, seul existe le rite du mariage civil qui n'a pas évolué. Ainsi à la naissance du premier enfant d'une filiation donnée seuls les parents mariés ont reçu de façon solennelle les messages de devoirs de parentalité lors de la cérémonie du mariage avec la remise d'un livret de famille.

Pour les parents non mariés, le livret de famille est remis, sans aucune formalité, à un membre de la filiation, en générale la mère (car il n'y a pas de présomption de paternité pour l'autre membre).

C'est de fait une discrimination entre les différentes filiations

La solution pour ces enfants : Proposition du CLUB-ECEF

Supprimer cette discrimination de fait entre filiation mariée et filiation non mariée, pour cela : **Instauration dans les mairies du lieu de résidence, pour la première naissance dans une filiation non mariée, de cérémonies collectives d'accueil des nouvelles familles parentales,**

Voir site CLUB-ECEF : <https://club-ecf.org/famille-et-parentalite-des-solutions-existent/>

Parentalité : pour les enfants nés en France de parents étrangers résidents en France

Ces enfants peuvent acquérir la nationalité française par déclaration anticipée entre 13 et 17 ans (environ 30000 par an).

Les préfectures sont chargées d'organiser périodiquement des cérémonies d'accueil dans la citoyenneté (appelée cérémonie de naturalisation) pour tous les nouveaux français par acquisition. Le Code civil relatif à ces cérémonies précise que ces mineurs doivent y être invités. Le constat du CLUB-ECEF est que nombre de préfectures, (notamment en Ile de France où l'immigration est la plus forte), ignorent ces mineurs alors qu'une telle cérémonie est essentielle pour ces familles car les parents restés étrangers ont notamment le devoir de préparer leurs enfants à la citoyenneté française.

C'est de fait une discrimination pour ces adolescents de 13 à 17 ans et leurs parents

La solution pour ces enfants : Proposition du CLUB-ECEF

La proposition est : **Instauration et tenue effective de cérémonies de naturalisation spécifiques, (soit en préfecture, soit en mairie par délégation de la préfecture), pour les mineurs nés en France de parents étrangers, naturalisés par déclaration anticipée, avec messages sur les devoirs de parentalité.** Il s'agit ici d'adolescents : 13 à 17 ans.

Voir site CLUB-ECEF : <https://club-ecf.org/famille-et-parentalite-des-solutions-existent/>

Pour poursuivre

Ces solutions correspondent bien à des actions de prévention avec effet sur le long terme. Pour qu'elles deviennent réalité le CLUB-ECEF agit sur deux niveaux.

Auprès des instances nationales, gouvernementales... pour que ces solutions fassent l'objet de recommandations ou directives d'application,

Auprès des instances territoriales, les mairies notamment, afin d'encourager des mises en œuvre pionnières.

* * *

Vous, lecteurs de la Newsletter du CLUB-ECEF, si vous adhérez à ces actions qui contribuent à faire disparaître des discriminations au sein de la population française, aidez le CLUB-ECEF:

- par le courrier des Lecteurs courrierdeslecteurs@club-ecef.org
- en adhérant au CLUB-ECEF

RENCONTRE, EVENEMENT à venir...



CALENDRIER du CLUB-ECEF 2024-2025

Mercredi 11 juin :

Réunion des Commissions et Tout acteur : 18h à 20h

Maison des Associations de Neuilly-sur-Seine

5bis Villa Emile Bergerat

Si vous êtes intéressé à contribuer à l'un ou l'autre de ces sujets :

- contactez – nous : contact@club-ecef.org
- nous vous inviterons à participer à ces réunions.

COURRIER DES LECTEURS

Envoyer un courrier : CLUB-ECEF Courrier des lecteurs
5bis Villa Emile Bergerat 92200 Neuilly-sur-Seine

Envoyer un courriel : courrierdeslecteurs@club-ecef.org

Rejoignez-nous CLUB - ECEF

Citoyenneté, Laïcité, Union de nos Bases

ENGAGEMENT CITOYEN - ENGAGEMENT FRATERNEL
via des VALEURS PARTAGEES

Cher Lecteur,

Si vous ne l'avez déjà fait, consultez et parcourez notre site internet (www.club-ecef.org) afin de comprendre les motivations du CLUB ECEF, découvrir ses travaux et connaître ses propositions d'actions. Vous mesurerez alors combien il est important, pour que tous nos efforts aboutissent concrètement pour une meilleure intégration de chacun dans la Nation, que ce soit au niveau national et au niveau territorial (mairie, préfecture, établissement d'enseignement), d'être nombreux à les relayer, à donner des avis, à trouver des points d'application et à mettre en œuvre les actions instruites

Rejoignez-nous. Pour cela prenez contact avec nous.

Nous verrons ensemble le niveau d'implication le mieux adapté pour vous : de Soutien à Acteur.

Visitez le site du CLUB-ECEF

Adhérez !

CLUB-ECEF - Neuilly-sur-Seine

Vous avez reçu ce message en tant que contributeur, soutien, correspondant, sympathisant... du CLUB-ECEF Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant.

Pour une **rectification**, nous adresser un mail contact@club-ecef.org ou un courrier CLUB-ECEF 5bis Villa Emile Bergerat 92200 Neuilly sur Seine.

Pour vous **désinscrire** définitivement de cette newsletter, veuillez cliquer sur " Me désinscrire "

Merci de ne pas répondre à ce message automatique d'envoi de la newsletter

[Me désinscrire](#)

